



DANS SA SEANCE DU 02 MARS 2020 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer une autorisation simple pour l'installation d'une porte coulissante sur la façade du bâtiment, Rte de Genève 101 afin de pouvoir fermer le local poubelle ;

A pris note

- De l'annulation, par la Police Cantonale du Commerce, de la licence au nom de Globe Food Sàrl;

La municipalité